



De la société ROBATECH au capital de 100 000 Euros

à F55300 CHAUVONCOURT

PRINCIPES GENERAUX

Les présentes conditions générales de Vente sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version.

Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tous autres documents émanant du Client, quels qu'en soient les termes ; toute commande adressée à ROBATECH impliquant l'acceptation sans réserve des tarifs de ROBATECH et des présentes Conditions Générales de Vente.

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

Les produits objet des présentes consistent en des biens d'équipement applicateurs de tous produits liquides, pâteux ou poudreux, notamment colles peintures et mastics, et sont décrits plus précisément quant à leur spécificité et leur qualité dans la notice descriptive jointe aux présentes.

Ces produits sont pour certains conformes à des normes homologuées notamment de la mécanique des fluides.

Ils sont destinés à être utilisés dans le cadre de l'activité professionnelle du Client.

COMMANDES

Les commandes sont reçues au siège social de ROBATECH qui en accuse la réception par courrier simple doublé d'un fax.

Pour toute commande supérieure à 1 526 euros, sauf en cas d'accord préalable du vendeur, la vente ne sera formée qu'à la date du paiement d'un acompte de 40 % du montant de la commande, réglé par chèque sans attendre.

En cas de rétractation ou de modification de commande, les acomptes et plus généralement toutes sommes éventuellement versées, quelle que soit leur qualification, y compris lorsqu'elles rémunèrent un ou des services accessoires à la vente, resteront acquis à ROBATECH, sans préjudice de tout droit à indemnisation pour tout dommage résultant de la modification ou de la rétractation d'une commande. Le bénéficiaire d'une commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de ROBATECH.

PRIX

Les factures sont établies au tarif en vigueur au jour de la conclusion de la vente.

LIVRAISON

1 Délais de livraison

Les délais de livraison sont normalement de 70 jours ouvrés à compter du paiement de l'acompte, et hors les périodes de congés.

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et leur non respect ne saurait en aucun cas donner lieu à une annulation de commande ou versement de dommages et intérêts.

Dans le cas de livraisons partielles, il sera facturé autant de ports et d'emballages que de livraisons.

2 Transport

Le transporteur sera désigné librement par ROBATECH. Les frais de transport sont à la charge du client.

TRANSFERT DES RISQUES

A compter de la sortie des entrepôts du vendeur, les produits sont sous la garde du Client qui doit supporter les risques qu'ils pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure, de cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Il fera son affaire personnelle de l'assurance transport.

CONFORMITE – RECEPTION

7.1 Vérification des produits

Le nombre et l'état des produits doivent être impérativement vérifiés à la réception des produits en présence du transporteur.

7.2 Avaries liées au transport

Nonobstant les dispositions des paragraphes 5.2 et 6 ci-dessus, toute réserve ou contestation relative aux manquants et/ou avaries liés au transport des produits devra être portée sur le bon de transport et être confirmée au transporteur dans les conditions de l'article 105 du Code de Commerce par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie (assortie d'une copie du bon de livraison concerné) adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de ROBATECH dans les 3 jours à compter de la réception des produits, à peine de forclusion à l'égard de ROBATECH des réserves ou réclamations.

7.3 Réserves liées à la conformité des produits

Toutes réserves ou contestations relatives à la conformité des produits devra être soulevée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à ROBATECH dans un délai de 8 jours à compter de la réception des produits.

Le Client devra prouver l'existence des défauts ou anomalies concernant les produits. ROBATECH se réserve le droit de procéder à toute vérification sur place.

A défaut du respect de ces conditions, les produits seront réputés conformes et la responsabilité de ROBATECH ne pourra être mise en cause, le Client étant tenu pour responsable de tout préjudice subi par ROBATECH du fait du non respect de cette procédure.

7.4 Retours

Aucun retour des produits n'est accepté s'il n'a pas fait l'objet d'un accord exprès et préalable de ROBATECH.

En cas de retour, les produits devront être en parfait état de conservation, ne devront pas avoir été démontés et ne devront pas avoir été utilisés.

Ils devront être retournés dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'accord de ROBATECH.

Les produits seront remplacés par des produits identiques.

Le retour des produits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité au profit du Client

ENTREPOSAGE DES PRODUITS PAR LE CLIENT

Le Client est seul responsable de la dégradation des produits résultant de leur entreposage dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

GARANTIE

ROBATECH est tenu de la garantie légale en cas de défauts ou de vices cachés des produits vendus, conformément aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

PAIEMENT

10.1 Délais de paiement – Moyens de paiement

Après le règlement de l'acompte, le solde des factures est payable :

a) Soit au comptant à la livraison en cas de circonstances de nature à aggraver le risque d'insolvabilité du client.

b) Soit de la façon qui suit :

0 Euro à 1 525 Euro ----->Au comptant par tous moyens, à l'exception des espèces pour toute somme supérieure à 152 Euro.

1526 Euro à 76 225 Euro ----->A 30 jours fin de mois date de facturation par virement
76 226 Euro à montant supérieur ----->Par virement à 30 jours fin de mois date de facturation.

c) soit selon conditions négociées avec le vendeur avant la commande

10.2 Escompte au paiement

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

10.3 Lieu de paiement

Les factures sont payables au siège social de ROBATECH

10.4 Moment de la réalisation du paiement

Le règlement est réputé réalisé lors de la mise des fonds à la disposition de ROBATECH.

10.5 Retard de paiement

Si une facture venue à échéance n'est pas réglée, même partiellement, ROBATECH se réserve le droit de réclamer, après mise en demeure préalable, et sans préjudice de tous dommages-intérêts, des pénalités de retard qui courront à compter de l'échéance du terme de paiement.

Leur montant sera calculé par l'application aux sommes dues, d'un taux d'intérêt égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En outre, tout retard de paiement entraînera de plein droit la suspension de l'exécution des commandes en cours.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues en raison de cette commande ou d'autres commandes déjà livrées ou en cours de livraison seront immédiatement exigibles après mise en demeure régulière effectuée par ROBATECH, par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.6 Garanties de paiement

Le paiement des sommes dues par le Client à ROBATECH sera garanti par une caution bancaire dès lors que la caution sera supérieure à un montant de 76225 Euros.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les produits sont vendus sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement.

Le paiement s'entend du règlement du prix des produits, des frais afférents à la Vente et des intérêts.

En cas de non paiement, le Client devra à ses frais, risques et périls restituer les produits impayés, après demande valant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ; les produits en stock chez le Client étant présumés être ceux impayés. Dans ce cas, la Vente sera résolue de plein droit, au jour de la demande de restitution.

ROBATECH conservera les acomptes éventuellement versés à titre de dommages-intérêts, sans préjudice de toute autre réparation.

En outre, le Client sera redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 1 % du prix des produits, par mois de détention, jusqu'à complète restitution desdits produits. Cette indemnité ne sera toutefois due que sur demande de ROBATECH adressée au débiteur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour toute vente à un utilisateur qui emploiera les biens vendus pour les revendre, les transformer, les façonner ou les utiliser de quelque façon que ce soit pour les besoins ou dans le cadre de sa profession, il est expressément prévu que le client ne pourra en aucun cas revendre, nantir, donner ou mettre en gage, ou encore consentir toute sûreté sur les produits impayés tant que la propriété de ceux-ci ne lui a pas été transférée.

EMBALLAGES

Les emballages constitués de cartons spécifiques, lesquels sont pliables imprimés à la marque ROBATECH et spécialement identifiés par une référence à 6 chiffres, devront être restitués au siège social de ROBATECH ; Les frais et risques de restitution étant à la charge du Client.

En cas de non restitution ou de non respect des conditions d'utilisation des emballages ou conditionnement, ils seront facturés au Client dans les conditions suivantes : plus forte somme entre le prix barème du fournisseur d'emballages au jour de la livraison des produits objet des présentes CGV et prix facturé par ledit fournisseur à ROBATECH. Le Client sera seul responsable en cas de dommages liés à l'utilisation d'emballages défectueux.

REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de litige, seul sera compétent le Tribunal de commerce de BAR LE DUC, même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de parties, ou d'appel en garantie.

Cachet de votre société

Bon pour accord, date,
nom et fonction du signataire,
signature